

# Règlement du concours (version 2)

---

## C'EST MON TALENT !

### **Article n°1 : Les organisateurs**

C'est la Mairie de Gallargues le Montueux et le conseil municipal des enfants de Gallargues le Montueux qui organisent conjointement le concours.

### **Article n°2 : Conditions de participation**

Les personnes autorisées à participer au concours sont :

- Les Elémentaires à partir du CP jusqu'au CM2.
- Les collégiens à partir de la 6ème jusqu'à la 3ème.
- Les lycéens de la Seconde à la Terminale.
- Les adultes accompagnés d'un enfant

Un appel à candidature sera effectué par voie de presse, par le M@gazine de la municipalité, par son annexe l'agenda mensuel, par le site internet et la page facebook ainsi que par affichage sur les supports visuel dans le village, du 1<sup>er</sup> juin au 12 septembre 2017.

### **Article n° 3 : Les catégories**

Sont acceptées pour concourir (seul ou en duo) toutes les disciplines ci-dessous :

Le chant – la musique - La danse - L'humour – théâtre - La gymnastique - Les arts du cirque - Les arts de rues

Autre (accepté par le président du jury)

**Si la discipline ne peut être présentée sur scène**, un document **vidéo** pourra être envoyé au jury deux semaines avant soit le 1<sup>er</sup> septembre 2017 minuit afin de concourir. L'inscrit devra se présenter le soir du concours afin de présenter lui-même son numéro et de pouvoir répondre à une éventuelle question du jury.

### **Article n°4 : Les dates**

La date du concours est prévue le **vendredi 15 septembre 2017 à 18h00**

### **Article n°5 : Lieu du concours**

Le concours se déroulera sur la scène de la Maison du peuple, rue Marcel Dublet à Gallargues le Montueux.

### **Article n°6 : Les résultats**

Les résultats seront dévoilés le soir-même :

3 PRIX pour les Elémentaires / 2 PRIX pour les collégiens / 1 PRIX Lycéen / 1 PRIX MIXTE Adulte / enfant

Les lots à gagner sont exposés le soir même, ils seront de l'ordre de :

- Un trophée, une coupe
- Des bouquets de fleur.
- Des médailles.
- Des produits technologiques (clés USB ...)

### **Article n°7 : L'inscription**

Après l'appel à candidature (Art.2) les volontaires participants devront soit s'inscrire soit sur papier avec un bulletin d'inscription, soit par internet sur le site de la commune. Le nombre de candidat est limité par catégorie d'âge afin de faciliter le passage de chacun. Les premiers inscrits sont les premiers sélectionnés, les autres seront sur liste d'attente dans l'ordre d'arrivée. L'inscription est gratuite.

Il sera accepté :

**18** candidats catégorie Elémentaire / **12** candidats catégorie Collège

**6** candidats catégorie Lycéen / **6** candidats Adultes-enfants

### **Article n°8 : Modalité de passage**

La prestation doit durer maximum 3 minutes pour que chacun des candidats aient le temps de montrer son talent. Seront évalués : la présentation personnelle, la performance, l'esthétique, la créativité...

### **Article n°9 : Le jury**

Les participants ne peuvent pas faire partie du jury. Le jury se composera de :

- Six enfants du conseil municipal enfant
- Deux élèves du collège.
- Deux lycéens
- Deux adultes
- Président du jury : Monsieur le Maire
- Deux parrains

Ceux-là devront donner une note sur une échelle de 0 à 10 à toutes les prestations.

Le public présent pourra aussi voter pour la meilleure prestation par internet et comptera pour une note moyenne qui sera ajoutée à la note du jury.

Une grille regroupera toutes les notes du jury (150 points) ainsi que la note du public (50 points) et sera le support pour l'annonce des résultats.

### **Article n° 10 :**

Les contacts de ce concours sont Laurence Fauquet et Cédric Boccanfuso sur [social.gallargues@gmail.com](mailto:social.gallargues@gmail.com)  
**ou par tél en mairie au 04 66 35 02 91**